CERTIFICAT NATIONAL DE COMPÉTENCE DE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES
Domaine de Formation 2 : LE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES Session 2027

Dates des regroupements

Début septembre, les dates dessous seront confirmées et la programmation par module communiquée

- 1er regroupement (février 2027) : mercredi 10 février *Module 2.1.*; jeudi 11 février *Module 2.1* et vendredi 12 février *Module 2.1.*
- 2ème regroupement (mars 2027) : mercredi 10 mars *Module 2.1. ;* jeudi 11 mars Module *2.2.*et vendredi 12 mars *Module 2.2.*
- 3ème regroupement (avril 2027) : mercredi 7 avril *Module 2.3.* ; jeudi 8 avril *Module 2.3* et vendredi 9 avril *Module 2.3. Épreuve de validation :*

Fin avril 2027 sur convocation individuelle

Durée de la formation	*Horaires prévus*
54 h	09h00-12h00 ; 13h30-16h30

Lieu de formation

POLARIS-FORMATION Site cité - 5 rue de la Cité – à LIMOGES ; à titre exceptionnel Site d'Isle rue du Buisson – à ISLE Tél : 05 55 34 34 34

Contacts POLARIS-FORMATION : Formations Protection des personnes

Sébastien Rebeix – Responsable des Formations (s.rebeix@polaris-formation.fr) ; Florence VIZET – Secrétariat (secretariat.mjpm@polaris-formation.fr)

- **Circulaire N°DGCS/SD4A/2010/217 du 23 juin 2010 relative à la formation complémentaire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales**
- **Décret n° 2008-1508 du 30 décembre 2008** relatif aux conditions d'âge, de formation et d'expérience professionnelle devant être satisfaites par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et par les délégués aux prestations familiales
- **Arrêté du 2 janvier 2009** relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales.

Spécificités de la formation

- **Co-construction de la formation avec des services employeurs**
- **Stagiaires : professionnels** en situation d'exercice des fonctions de DPF**,** originaires majoritairement de la Région Nouvelle Aquitaine (et Occitanie). **L'obtention du CNC DPF à l'issue de la validation du Domaine de Formation (DF) 2, est possible pour les personnes réglementairement dispensées** (entraînant validation de ce dernier) **ou allégées du DF 1**. Pour celles qui ne peuvent bénéficier que d'une dispense partielle des modules du DF1, une offre adaptée au parcours de chacu n est envisagée (allègements, préparation aux épreuves de validation, …)
- **Principale orientation retenue : renforcer un positionnement professionnel spécifique au DPF.** Pour cela, dans le respect du cadre réglementaire de la formation, une attention particulière sera portée sur :
 - Les **responsabilités, les contours et les limites de l'intervention du.de la DPF**
 - **La situation à l'origine de la mesure :** évaluation, notion de danger, le rôle des différents acteurs (CD -ASE), Juge des Enfants, …), rôle du DPF : veille, évaluation de l'évolution, alerte, …
 - Les connaissances relatives à l'enfant (et **ses besoins fondamentaux**), sa famille (la **parentalité**) et leur environnement : la dimension **culturelle**, les conditions de vies et leurs incidences, la gestion de « **l'argent », …**

Contenu et programme de formation[1]

DOMAINE DE FORMATION 2 : LE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (Durée totale : 54 heures.) ***Ce DF reprend en partie certains éléments du DF 1, mais avec une orientation sur la posture professionnelle dans l'exercice des fonctions.***			
Objectif général	**Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention dans le cadre d'une MJAGBF.**		
3 modules de formation	***Module 2. 1.*** *(durée : 24h)* *Les contours de l'intervention et ses limites* *(module obligatoire)*	***Module 2. 2.*** *(durée : 12h)* *Les relations avec le juge et avec les autres partenaires (dont le CG)* *(dispense titulaire CNC MAJ ou TPS 1976)*	***Module 2. 3.*** *(durée : 18h)* *Déontologie et analyse des pratiques* *(dispense titulaire CNC MAJ ou CNC MJPM)*
Objectif du module	**Connaître les autres dispositifs et savoir situer son intervention au regard de celle des autres acteurs.** *Ce module intégrera des méthodes pédagogiques accordant une part importante d'exercices pratiques de mises en situation, d'analyse des pratiques, de réflexion sur les différentes notions.*	**Savoir communiquer avec les partenaires**	

1 Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux CNC de MJPM et de DPF

DOMAINE DE FORMATION 2 : LE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (Durée totale : 54 heures.) *Ce DF reprend en partie certains éléments du DF 1, mais avec une orientation sur la posture professionnelle dans l'exercice des fonctions.*			
Objectif général	**Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention dans le cadre d'une MJAGBF.**		
3 modules de formation	***Module 2. 1.*** *(durée : 24h)* *Les contours de l'intervention et ses limites* *(module obligatoire)*	***Module 2. 2.*** *(durée : 12h)* *Les relations avec le juge et avec les autres partenaires (dont le CG)* *(dispense titulaire CNC MAJ ou TPS 1976)*	***Module 2. 3.*** *(durée : 18h)* *Déontologie et analyse des pratiques* *(dispense titulaire CNC MAJ ou CNC MJPM)*
Compétences attendues à l'issue du module	❒ maîtriser les contours et les limites de l'intervention du et connaître les différents domaines de son intervention ; ❒ connaître les services à mobiliser et des démarches à effectuer (savoir à qui s'adresser) ; ❒ savoir situer son intervention au regard de celles des autres intervenants (services de droit commun ou spécialisés) ; ❒ savoir déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet concerné.	❒ savoir déterminer son intervention en fonction de la mission confiée par le juge ; ❒ maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique ; ❒ connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports audiences...) ; ❒ savoir justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice de la mission ; ❒ comprendre et savoir situer la MJAGBF dans une continuité d'intervention, en amont comme en aval, avec les acteurs de l'intervention sociale	❒ savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice de la mission ; ❒ savoir réaliser une évaluation complète de la situation de la famille ; ❒ savoir élaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention dans le cadre de la mission du DPF ; ❒ connaître les principes de l'éthique professionnelle du DPF ; ❒ connaître les règles et principes spécifiques de l'intervention à domicile.
Programme de formation	***a) Responsabilité (s) et limites de l'intervention du DPF, notamment :*** ❒ les limites de l'intervention du DPF et l'accompagnement de la famille (action éducative en vue d'un retour à l'autonomie de gestion) ; ❒ les situations justifiant le recours à des services ou interlocuteurs de droit commun ou spécialisés : connaissance des dispositifs et rôles de chacun, place de la MJAGBF au regard de ces autres dispositifs ; ❒ notions de danger, appréciation des degrés d'urgence et de gravité du danger ; ❒ notions de philosophie sur les jeux de pouvoir ; valeurs et principes de l'accompagnement socio-éducatif ; réflexion collective, étude et analyse de cas pratiques, jeux de rôles, etc.	***a) Relations du DPF avec le juge et l'autorité judiciaire, notamment :*** ❒ la pratique de l'écrit à destination du juge : rédaction de bilans, analyse des contenus, choix des informations, qualité rédactionnelle ; ❒ analyse du rapport social d'évaluation à l'origine de la MJAGBF, en distinguant les éléments qui appellent une vigilance de ceux qui nécessitent l'intervention du DPF ; ❒ la participation aux auditions et audiences du juge des tutelles ; ❒ relation dynamique du délégué avec le juge : motifs et modalités d'interpellation du juge (rôle d'alerte, anticipation de la fin de la mesure, proposition d'évolution de la mesure ou de l'intervention au cours de la mission...) ;	***a) Recueil de données, notamment*** ❒ connaissance des différentes technologies bureautiques et de communication ; ❒ les règles de conservation des documents ; méthodologie de classement et d'archivage. ***b) Veille, notamment :*** ❒mise à jour permanente de la situation de la famille au regard de ses droits ; prise en compte dans son travail des diverses évolutions des textes, des organisations, des partenaires, etc. ; ❒ sensibilisation à la démarche qualité (évaluation interne et externe) ; analyse de sa pratique professionnelle ; ❒ identification de ses besoins d'information ou de formation, curiosité professionnelle, actualisation des connaissances ; les principes de la formation

DOMAINE DE FORMATION 2 : LE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (Durée totale : 54 heures.) *Ce DF reprend en partie certains éléments du DF 1, mais avec une orientation sur la posture professionnelle dans l'exercice des fonctions.*			
Objectif général	**Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention dans le cadre d'une MJAGBF.**		
3 modules de formation	***Module 2. 1.*** *(durée : 24h)* *Les contours de l'intervention et ses limites* *(module obligatoire)*	***Module 2. 2.*** *(durée : 12h)* *Les relations avec le juge et avec les autres partenaires (dont le CG)* *(dispense titulaire CNC MAJ ou TPS 1976)*	***Module 2. 3.*** *(durée : 18h)* *Déontologie et analyse des pratiques* *(dispense titulaire CNC MAJ ou CNC MJPM)*
	b) Le positionnement professionnel dans l'intérêt de l'enfant et de la famille, notamment: ❒ les missions et le fonctionnement des dispositifs et des services de la protection de l'enfance. ***c) La relation professionnelle dans le cadre de la MJAGBF et la communication professionnelle, notamment :*** ❒ analyse de l'environnement et de l'attente des autres intervenants au regard de leurs représentations du délégué aux prestations familiales ; ❒ le positionnement professionnel dans l'intérêt de la personne et dans le respect de ses droits et libertés ; ❒ les missions et le fonctionnement de l'organisation employeur ; sensibilisation à la fonction d'accompagnement professionnel ; ❒ le secret professionnel et le respect de la confidentialité ; le partage d'informations ; ❒ les écrits professionnels ; les règles et principes de la rédaction des écrits professionnels ; le principe d'avoir à rendre compte et à justifier de ses actions ; les notions relatives au jugement de valeur et à l'analyse objective. ***c) Positionnement et pratique professionnels, notamment :*** ❒ approche du rapport et de la relation à l'argent ; définition des priorités ; place des enfants dans la définition des priorités budgétaires ; représentations ; fonction symbolique de l'argent selon différentes cultures ; ❒ exercices pratiques et études de cas : négociation et explication du budget avec la famille ; identification des services	❒ rédaction du rapport au juge intégrant les éléments d'appréciation du retour à l'autonomie de la famille dans la gestion des prestations familiales, le projet quant à l'issue de la mesure (relais et continuité de la prise en charge par les services sociaux / fin d'intervention / évolution vers une AESF...) et appréciation de la notion de (fin de) mise en danger de l'enfant. ***b) Relations avec les partenaires de l'action sociale, notamment*** : ❒ évaluation de la situation, en amont et en aval de la MJAGBF et élaboration du projet d'intervention ; ❒ ouverture de la MJAGBF suite à un AESF, préparation de la fin de la MJAGBF ; ❒ place de l'aide à la gestion du budget familial dans le schéma départemental de la protection de l'enfance ; relais et continuité dans la prise en charge avec l'accompagnement social de droit commun ou la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) ; ❒ les articulations avec les prestations éventuelles d'aide sociale à l'enfance; ❒ positionnement et explication des limites de l'intervention du DPF auprès des partenaires.	professionnelle continue. ***c) Éthique professionnelle du DPF, notamment :*** ❒ respect de la famille, sa parole, sa personnalité ; recueil de l'expression de sa volonté ; ❒ prise en compte des possibilités de la famille et de ses aspirations, en s'assurant qu'elles répondent aux besoins, à la santé et à la sécurité de l'enfant ; ❒ les devoirs, obligations et limites de l'intervention du délégué (non-projection de ses valeurs, priorités ou choix personnels) ; application des principes de liberté et de respect de la personne ; ❒ distinction entre les principes de vigilance et d'interventionnisme ; ses représentations personnelles confrontées avec le désir et l'intérêt réel de la famille : étude de cas pratiques, travaux de groupe, etc. ; ❒ ses propres limites et nécessité de rechercher un appui auprès d'autres professionnels ou d'experts. ***d) Règles, principes, modes et méthodologies de l'intervention du délégué aux prestations familiales, notamment :*** ❒ règles et principes d'évaluation globale et d'identification des informations utiles et pertinentes à rechercher ; ❒ règles et principes du projet d'intervention dans le cadre du mandat judiciaire ; évaluation de la situation et élaboration du plan d'action adapté ; ❒ règles et principes relatifs à l'affectation et à la gestion

DOMAINE DE FORMATION 2 : LE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES (Durée totale : 54 heures.) *Ce DF reprend en partie certains éléments du DF 1, mais avec une orientation sur la posture professionnelle dans l'exercice des fonctions.*			
Objectif général	**Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention dans le cadre d'une MJAGBF.**		
3 modules de formation	***Module 2. 1.*** *(durée : 24h)* *Les contours de l'intervention et ses limites* *(module obligatoire)*	***Module 2. 2.*** *(durée : 12h)* *Les relations avec le juge et avec les autres partenaires (dont le CG)* *(dispense titulaire CNC MAJ ou TPS 1976)*	***Module 2. 3.*** *(durée : 18h)* *Déontologie et analyse des pratiques* *(dispense titulaire CNC MAJ ou CNC MJPM)*
	ou professionnels compétents ; élaboration et tenue d'un budget ; analyse des obligations et échéances financières ; adaptation du budget en fonction de l'évolution de la situation ; ❒ exercices pratiques sur la notion d'accompagnement dans un cadre contraint (mandat judiciaire) ; la clarification du rôle du DPF dans la réalisation de son action (information, accompagnement, conseil, orientation) ; l'objectif de retour à l'autonomie de la famille à la gestion des prestations familiales : l'aide à la gestion est un moyen de travailler sur l'autonomie de la gestion pour assurer la santé et la sécurité de l'enfant et de sa famille ; ❒ veille quant aux réajustements nécessaires en fonction de l'évolution de la situation		des prestations familiales dans l'intérêt de la famille, et particulièrement de l'enfant ; ❒ règles et principes des modes d'intervention et de participation à la coordination avec les institutions et les professionnels (partage et échange des pratiques, outils, procédures, ne pas travailler seul, être force de proposition…). ***e) Organisation et gestion du temps, notamment :*** ❒ connaissance des échéances, gestion des priorités ; ❒ outils adaptés permettant la réalisation d'échéanciers, de relances, de suivi ; procédures de suivi et d'alerte ; ❒ principes d'organisation du travail et de gestion du temps.

Choix pédagogiques

❒ **Méthode et supports** :

- Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques et utilisation de supports issus de la pratique professionnelle
- Apport de connaissances, réflexion en sous-groupe, échange, partage d'expérience, …
- Support pédagogique et références bibliographiques ou sitographiques remis au/à la stagiaire

❒ **Intervenant.e.s** :

- Formateurs permanents (POLARIS Formation)
- Intervenants « extérieurs » : juristes, professionnel.le.s expérimenté.e.s ou ayant une expertise dans le champ de la Protection de l'Enfance ou dans celui des contenus abordés.

❒ **Modalités de validation** :

- La présence est obligatoire, la participation active fait partie intégrante des modalités de validation.

- Un dossier professionnel est élaboré à partir d'une situation professionnelle, problématisée, qui permet de présenter puis d'analyser un positionnement professionnel et une posture professionnelle de DPF. Cet écrit, complété par l'épreuve orale sont le support de la validation du domaine professionnel 2.
- **Certification : Le CNC de DPF est délivré par le Polaris FORMATION au nom de l'État.**

Programme détaillé

Éléments transversaux et communs à l'ensemble des séquences :

❒ ***Les différents acteurs :*** le rôle et la place du.de la DPF et de chacun des acteurs (Juge, TS Protection Enfance, autres TS, …) coordination, complémentarité, …

❒ ***La pratique professionnelle*** : référence, appui, illustration / des situations concrètes, / des documents issus de la pratique professionnelle, des réalités de terrain

❒ ***Éthique et déontologie*** : transmission des données, des informations, la place des familles, le respect des droits et libertés, posture & positionnement du DPF, …

Module 2. 1. Les contours de l'intervention et ses limites (durée : 24h)
Module 2. 2. Les relations avec le juge et avec les autres partenaires (dont le CG) (durée : 12h)
Module 2. 3. Déontologie et analyse des pratiques (durée 18h)

Séquence	Module	Contenus (sous réserve d'éventuelles adaptations)
Famille, parentalité et besoins de l'Enfant	M 2.1. **(3h)**	***La famille :*** évolution et transformations de la famille, des familles ; Notions de parenté, de parentalité, fonction parentale ***L'enfant :*** les besoins de l'enfant ; Le poids de la pauvreté (en condition de vie, / critères de privation, …) ; ***Le soutien à la parentalité :*** les politiques sociales et les dispositifs de soutien à la parentalité (droit commun) **Enjeu de la dimension éducative de l'accompagnement vers une « stratégie éducative co-construite »**
	M 2.1. **(6h)**	***La dimension transculturelle :*** le respect de la famille, sa parole, sa personnalité : mise en perspective de la fonction parentale / dimension culturelle, interculturelle, transculturelle ; apports de l'approche transculturelle dans l'offre institutionnelle en matière de protection de l'enfance / à la demande des familles migrantes pour prévenir les «malentendus » ***Sensibilisation à la diversité des familles, en particulier sociale et culturelle.***
Notion de danger et Protection de l'Enfance	M 2.1. **(3h)**	***Protection de l'enfance : de l'IP à la mesure*** *Traitement d'une information préoccupante* : évaluation d'une situation de « danger » et l'importance des références (théoriques), des critères et des outils utilisés *L'orientation :* quelle(s) mesure(s) ? Quels éléments / orientation MJAGBF ? En réponse à quels besoins ? … *Les acteurs :* rôle de chacun, complémentarité, coopération, …
	M 2.1. **(3h)**	***Les violences faites aux femmes et aux enfants*** *La violence :* clarification de la notion de "violence" (mécanismes, conséquences, …), le cadre juridique / auteurs et victimes de violence ; les conséquences pour les victimes les femmes mais aussi l'impact des violences conjugales sur les enfants qui y sont exposés ***Prévenir et agir :*** repérer les situations de violence, accompagner les victimes (et les auteurs) ; es contextes qui "sur exposent" ou amplifient les risques ou les faits de violence : ex-confinement (comment protéger ? Prévenir ?) **Les lieux et personnes ressources, l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violence**

Séquence	Module	Contenus (sous réserve d'éventuelles adaptations)
Code des mineurs	M 2.2. **(3h)**	***Actualisation des connaissances au regard des « récentes » évolutions*** Principe d'intérêt supérieur de l'enfant, la prévention, la place des parents, primauté de l'éducatif sur le répressif, spécialisation de la justice des mineurs, atténuation de la responsabilité en fonction de l'âge, ...
Protection de l'Enfance	M 2.1. **(3h)**	***Notion de maltraitance*** ***Intérêt de l'enfant*** ***Cadre juridique*** *:* actualisation des connaissances (de 2007 à 2022), les différentes mesures et la MJAGBF dans cet environnement ***Les principes relatifs au partage d'informations*****,** notions de discrétion, de secret professionnel, de confidentialité...
La MJAGBF	M 2.1. **(3h)**	***Une mesure « Protection de l'Enfance »*** *Situer la MJAGBF* / autres mesures (d'accompagnement ou judiciaires) *Le PPE :* cadre et principes et *La MJAGBF :* contours de la mesure (cadre contraint, sa place dans le PPE - DIPC), … Les articulations avec les prestations éventuelles d'aide sociale à l'Enfance Enjeux de la coopération et du partenariat, des relations avec le juge ***Étude de situation(s)***
	M 2.1. **(3h)**	***De l'ouverture à la levée de la mesure : la mise en œuvre de la mesure*** *Ouverture :* contexte et évaluation de la situation (de la famille et de l'environnement) *La mise en œuvre* de la MJAGBF La place des parents Rendre compte & informer : le juge, les partenaires, la famille, …
	M 2.3. **(3h)**	***Posture et positionnement professionnels du.de la DPF*** Analyse de la pratique professionnelle à partir d'une situation : regards croisés avec des DPF
Les relations avec le Juge et l'autorité judiciaire	M 2.2. **(3h)**	***Écrits professionnels : cadre et enjeux des écrits professionnels dans le champ de la protection de l'enfance*** *:* les fonctions, les objectifs et les différents types d'écrits professionnels ***Étude de situation, de rapports, notes, …***
	M 2.2. **(6h)**	***La place du JDE*** ***Rencontre et échanges avec un.e magistrat.e :*** relation dynamique Juge des Enfants / DPF
Éthique & déontologie	M 2.3. **(3h)**	***Les notions d'éthique, de déontologie, secret professionnel ,..*** Clarification des notions ***Éthique et responsabilité***
Éthique	M 2.3. **(3h)**	***Éthique professionnelle du DPF*** *Respect et effectivité des droits des familles* *Familles et procédure judiciaire*

Séquence	Module	Contenus (sous réserve d'éventuelles adaptations)
Positionnement professionnel	M 2.3. **(9h)**	***Positionnement et posture professionnels*** Contours et définition des notions ; mise en perspective avec l'exercice des fonctions de DPF : du questionnement / réflexion éthique à la prise de décision la plus « juste » possible ; étude et analyse de situation(s), réflexion autour de problématiques en lien avec les pratiques **Logement, expulsion** : intervention et accompagnement des familles : place et rôle et DPF (et des autres acteurs) **Parents et enfant** (en situation de handicap): intervention du DPF, quels enjeux ?

Épreuves de validation

Domaine de Formation	Module	Compétences attendues	Modalités de validation / certification	Durée	Objet
DF1 **La MJAGBF** **(126h)**	1.1 Le cadre juridique **(24h)**	▯ savoir identifier les motifs et les objectifs de la mesure ; ▯ connaître le cadre juridique et institutionnel de la protection de l'enfance ; ▯ savoir déterminer le cadre et les limites de l'intervention du délégué aux prestations familiales ; savoir situer la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) au regard des autres interventions sociales et juridiques ; ▯ se repérer dans l'organisation judiciaire ; connaître les services (à qui s'adresser) et les démarches à mobiliser ; les procédures administratives et judiciaires.	**Contrôle de connaissances** **Évaluation écrite individuelle**	1h	Situer l'intervention MJAGBF dans le cadre de la protection de l'enfance, de l'autorité parentale et des prestations familiales
	1.2 La connaissance du public **(48h)**	▯ savoir établir un diagnostic de la situation familiale et comprendre les structures familiales ; ▯ savoir identifier une situation à risque pour l'enfant ; ▯ savoir faire face aux situations difficiles : conflits, agressivité, plainte, opposition des parents ; ▯ savoir situer la MJAGBF dans l'environnement économique et social de la famille.	**Étude et traitement d'une situation** **Évaluation écrite individuelle**	3h	Identifier des problématiques et analyser une situation familiale à l'origine de la MJAGBF dans le contexte économique et social
	1.3 L'accompagnement éducatif et budgétaire **(54h)**	▯ savoir situer la personne protégée dans son cadre et contexte de vie ; ▯ savoir évaluer, analyser et actualiser la situation budgétaire de la famille ; ▯ savoir élaborer un projet d'intervention sociale en vue d'un retour à l'autonomie de la famille pour la gestion de ses prestations familiales ; ▯ savoir rédiger et argumenter les courriers administratifs ; ▯ connaître les services et les démarches à mobiliser, savoir identifier et solliciter le bon service ou le bon interlocuteur ; ▯ savoir discerner les enjeux des actions engagées et mesurer leurs conséquences ; ▯ savoir proposer aide et conseil dans la gestion globale des ressources de la famille ; ▯ connaître la législation concernant l'ouverture et l'accès aux droits et la législation spécifique aux conditions de vie et à la préservation du logement.	**Étude et traitement d'une situation : *action budgétaire soutien à la parentalité*** **Évaluation écrite individuelle**	3h	Analyser une situation et envisager l'accompagnement éducatif et budgétaire / soutien à la parentalité / aux besoins des enfants *Pour les candidats bénéficiant d'un allègement, l'analyse est intégrée dans le dossier professionnel*

Domaine de Formation	Module	Compétences attendues	Modalités de validation / certification	Durée	Objet
DF 2 **Le DPF**	2.1 Les contours de l'intervention et ses limites **(24h)**	❒ maîtriser les contours et les limites de l'intervention du délégué aux prestations familiales et connaître les différents domaines de son intervention ; ❒ connaître les services à mobiliser et des démarches à effectuer (savoir à qui s'adresser) ; ❒ savoir situer son intervention au regard de celles des autres intervenants (services de droit commun ou spécialisés) ; ❒ savoir déterminer les modalités de sa communication professionnelle en fonction de l'interlocuteur et de l'objet concerné.	**Dossier professionnel de 15 pages** *(jusqu'à 20 pages pour les personnes bénéficiant d'un allègement du module M 1.3.)* **Présentation et soutenance orale du dossier**	**Épreuve individuelle** ❒ **Écrit /10** ❒ **Oral /10 :** *présentation 10 minutes & soutenance 20 minutes* *Pour les personnes bénéficiant d'un allègement M 1.3. l'analyse de l'AEB est intégrée dans l'écrit + 10 minutes à l'oral*	Présentation et analyse d'une intervention réalisée dans le cadre d'une MJAGBF, en tant que DPF comprenant : ❒ Cadre de l'intervention MJAGBF / dynamique familiale ❒ Relations avec le JDE et partenariat Protection de l'Enfance et autre (droit commun) ❒ Analyse de la posture et du positionnement professionnel du DPF dans l'exercice de la mesure ; / besoins des personnes, de leurs droits et / perspectives d'autonomie
	2.2 Les relations avec le juge **(12h)**	❒ savoir déterminer son intervention en fonction de la mission confiée par le juge ; ❒ maîtriser les principes des écrits professionnels et savoir les mettre en pratique ; ❒ connaître et comprendre les différentes relations avec l'autorité judiciaire (rapports audiences...) ; ❒ savoir justifier les dispositions qui ont été prises dans l'exercice de la mission ; ❒ comprendre et savoir situer la MJAGBF dans une continuité d'intervention, en amont comme en aval, avec les acteurs de l'intervention sociale.			
	2.3 Déontologie et analyse des pratiques **(18h)**	❒ savoir recueillir et analyser les informations utiles et pertinentes pour l'exercice de la mission ; ❒ savoir réaliser une évaluation complète de la situation de la famille ; ❒ savoir élaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention dans le cadre de la mission du délégué aux prestations familiales ; ❒ connaître les principes de l'éthique professionnelle du délégué aux prestations familiales ; ❒ connaître les règles et principes spécifiques de l'intervention à domicile.			